

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 6

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ Dans le calcul des prestations complémentaires, tous les biens, quelle que soit leur valeur, sont déterminants, qu'il s'agisse de fortune mobilière (argent liquide, avoirs en banque, y compris capital LPP, compte postal, titres, valeur de rachat de l'assurance vie, succession non partagée, etc.) ou de fortune immobilière (immeubles, terrains, part en copropriété, en Suisse ou à l'étranger, etc.).

Biens immobiliers et prestations complémentaires

La fortune immobilière est prise en compte différemment selon qu'on habite ou non le logement. Si s'agit d'un bien immobilier habité par le bénéficiaire des prestations ou par son conjoint, l'OCPA considère comme fortune la valeur fiscale cantonale du bien, avant les abattements fiscaux. Par ailleurs, une valeur locative est prise en compte, au titre de revenu de la fortune immobilière, selon les principes prévus par la législation sur l'impôt cantonal direct.

De la valeur fiscale brute, il est possible de déduire les dettes hypothécaires ainsi qu'une franchise de Fr. 75 000.-. De même, un forfait pour les frais d'entretien du logement peut être déduit.

S'il s'agit d'un bien immobilier qui n'est pas habité par le bénéficiaire des prestations ou par son conjoint, l'OCPA prend en compte sa valeur vénale, soit le prix du marché. Dans ce cas, il est nécessaire de faire estimer son bien par un professionnel (un architecte par exemple), si une demande de prestations est déposée.

La valeur locative est également prise en compte au titre de revenu et, si le bien immobilier

est loué, les loyers nets encaissés sont comptés.

Les dettes hypothécaires peuvent être déduites, mais le forfait de Fr. 75 000.- mentionné ci-dessus n'est pas déductible.

Si vous n'avez que la jouissance d'un bien immobilier (usufruit), l'OCPA prend en compte dans le calcul des prestations la valeur de cet usufruit, sous forme de revenu. Ce revenu correspond à la valeur locative du bien, en principe déterminée par l'administration fiscale.

Si vous avez donné votre bien immobilier tout en ayant gardé la jouissance de ce bien, la prise en compte de l'usufruit est différente. Nous vous invitons à vous renseigner.

Fortune mobilière

La fortune immobilière est ajoutée à la fortune mobilière. La part de fortune qui dépasse Fr. 25 000.- (pour une personne seule) et Fr. 40 000.- (pour un couple) est prise en compte partiellement (1/10^e dans le calcul des prestations complémentaires fédérales et 1/5^e dans le calcul des prestations complémentaires cantonales pour les rentiers AVS) et est ajoutée aux revenus. L'intégralité du produit de la for-

tune est prise en compte dans les revenus.

A retenir

- La fortune n'empêche pas de pouvoir bénéficier des prestations de l'OCPA.
- Elle doit être utilisée progressivement pour compléter les revenus.
- Lorsque la fortune diminue, les prestations complémentaires augmentent.
- Quand la fortune diminue au point d'atteindre le seuil de Fr. 25 000.- pour une personne seule ou Fr. 40 000.- pour un couple, elle n'est plus prise en compte dans le calcul des revenus. En revanche, le produit de la fortune continue à faire partie des ressources.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur la prise en compte de la fortune ou la donation d'un bien, l'OCPA tient à votre disposition une notice intitulée «Tout ce qu'il faut savoir sur la fortune lors d'une demande de prestations complémentaires». Vous trouverez également tous ces renseignements sur le site internet: www.geneve.ch/social/ocpa.

Et, si vous aimez les chiffres, les documents «Si j'entre en

EMS, ai-je droit à des prestations complémentaires?» et «Je vis à domicile, ai-je droit à des prestations complémentaires?» vous permettent, avant de déposer une demande de prestations à l'OCPA, de déterminer la part de fortune à utiliser et de faire un calcul approximatif du montant des prestations qui pourrait vous être octroyé. Ces documents sont à votre disposition à l'OCPA ou sur internet.

»» Pour tout renseignement: OCPA, secteur juridique et d'information, tél. 022 849 77 41.

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 378
1211 Genève 29
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil au public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h

Genève

Santé genevoise en 300 pages



■ **Spécialiste de l'information et de la prévention en matière de santé, la société Gontard & Cie vient de publier un guide sur tout ce qui a trait au domaine des soins dans le canton de Genève. Un ouvrage à garder à portée de main.**

« Vous avez sans doute remarqué l'augmentation incessante de vos primes d'assurance maladie, mais encore l'évolution du prix des médicaments, relève Patrick Gontard, initiateur du projet. Vous vous

demandez à quoi sert votre assurance complémentaire et s'il faut vraiment la garder... Pour répondre à toutes vos questions, et surtout pour vous montrer ce à quoi vous avez droit, ou accès, nous nous sommes efforcés de

concentrer, pour la première fois en Suisse, un aperçu, le plus vaste possible, de tous les services de santé disponibles près de chez vous, que ce soit dans un but préventif ou curatif.»

Salué par le conseiller d'Etat Pierre-François Unger, responsable du Département de l'action sociale et de la santé, *Le Guide blanc – Ma Santé à Genève* recense dans le détail tous les hôpitaux genevois, les HUG (Hôpitaux universitaires de Genève), les cliniques publiques et privées du canton, les permanences, les centres médicaux, ainsi que tous les services sociaux.

Droit à l'information

« Un des droits les plus fondamentaux du patient est celui d'être informé sur son cas, son traitement et ses évolutions possibles, ajoute Patrick Gontard. Ce guide pousse ce concept un pas plus loin: vous informer sur l'offre, cela dans une démarche de transparence. » En effet, ce guide de plus de 300 pages propose un panorama impressionnant de l'offre médicale, avec le souci de

s'adresser à tous, grand public et acteurs de la santé.

A titre d'exemple, le chapitre intitulé « Famille » consacre plusieurs pages aux seniors, en répertoriant toutes les adresses utiles, ainsi qu'une liste exhaustive de tous les établissements médico-sociaux avec leurs particularités concernant le type de logement et les prestations disponibles. Le chapitre consacré aux maladies et handicaps fournit un résumé utile des différentes maladies cardio-vasculaires, métaboliques, pulmonaires, rhumatismales, neurologiques ou psychiques. Plusieurs pages sont également consacrées aux médecines naturelles, avec un petit guide de l'utilisateur qui oriente sur l'une ou l'autre des thérapies.

Il vaut la peine de conserver ce guide à portée de main. Les informations qu'il contient peuvent être utiles à tout moment, en particulier le chapitre des urgences qui peut aider, en cas d'accident ou de malaise, à réagir vite et bien en évitant la panique.

Catherine Prélaz

Le «Guide blanc» en bref

Bien conçu, *Le Guide blanc – Ma santé à Genève* comprend neuf chapitres: urgences; assurances et droits du patient; famille; maladies et handicaps; médecine tropicale et du voyage; médecines naturelles; bien-être et santé; hôpitaux, cliniques et permanences; médecins et

partenaires médicaux. Un sommaire détaille le contenu de chacun des chapitres, facilitant ainsi une recherche précise.

Ce guide est disponible dans les grandes librairies ainsi que dans les pharmacies du canton de Genève, au prix de 23 francs.

Mousse synthétique Coupe sur mesure

Mal assis, mal couché, mal luné?



Fabrication et réfection

Coussins de fauteuil et canapé
Placets de chaises
Matelas adaptés de tous types
Sur matelas moelleux
Matelas pour lits d'enfant

SEYDOUX MOUSSE 022 734 28 43
rue des Gares 12 - 1201 Genève - www.mousse.ch
Remise de 10% sur présentation de l'annonce

R. HUGUENIN & Fils sa
Orthopédie - Podologie

SOLDES

du 16.6 au 18.7.03

Av. du Servan 21 - Rue de la Louve 5
021.616.23.43 - 021.312.60.50
Lausanne
www.huguenin-orthopedie.ch

Soyez bien chaussés !
Modèles adaptés aux semelles orthopédiques.

Bénéficiaires de PC AVS!

Avez-vous besoin d'une pause ou de vacances?



Pour Fr. 20.- par jour*
en pension complète.

Béthel

vous offre un environnement convivial à deux pas du château de Blonay, dans un cadre magnifique face au Lac et aux Alpes.

Béthel est un établissement **non médicalisé, pour court séjour.** Nous disposons de 16 chambres à 1 lit et de 3 chambres à 2 lits.

* **Prix sans PC/AVS Fr. 75.-** par jour.

Fondation Chrétienne de Béthel, **1807 Blonay**, Chemin du Lacuez 4
Tél. 021 943 06 17 - Fax 021 943 06 18

Site internet: www.maisondebethel.ch E-mail. fondationbethel@gmx.ch

etac - TANGO
Le rollator révolutionnaire!
Votre fidèle serviteur lors de vos promenades et de vos emplettes.
Système de pliage inédit; freins sans câbles patenté.
Qualité suédoise.
Prospectus et liste des revendeurs:



PromediTec

PromediTec Sàrl
Rte de Neuchâtel 4bis/CP, 1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021/731 54 72, Fax 021/731 54 18
www.promeditec.ch / e-mail-promeditec@bluewin.ch

DentureBrite™

la solution de nettoyage pour les gens soucieux de leur hygiène bucco-dentaire



Plus hygiénique, plus rapide et plus efficace:
d'excellents résultats en **20 minutes seulement!**

Produit vendu en pharmacie ou auprès de

ImpexBO Rte de la Maison de Commune - 1041 Bottens
Tél. 021 882 13 10 - www.impexbo.ch

Prix conseillé : Fr. 30.- la machine et Fr. 13.- la bouteille pour 64 nettoyages. Prix hors taxe.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter.

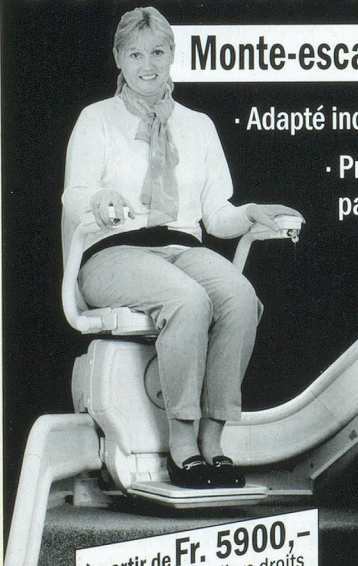
- je désire recevoir la liste des pharmacies qui revendent le produit
- je désire plus d'informations sur le produit
- je désire que vous m'envoyiez un bulletin de commande

Nom	Prénom
Rue	
NPA	Ville
N° de tél.	

Sécurité & Confort

Monte-escaliers ROYAL

- Adapté individuellement à votre escalier
- Prise de mesure et installation par un professionnel



à partir de **Fr. 5900,-**
pour monte-escaliers droits

· Pour escaliers droits et tournants

· Possibilité d'installation sur plusieurs étages



à partir de **Fr. 12900,-**
pour plate-formes élévatrices droites

ROYAL
Seniorenprodukte AG

Demande gratuite de notre catalogue

Badener Str. 585
CH-8048 Zürich

08 00-55 66 44

Valais

Jeter des ponts

■ **Pro Senectute et l'Institut universitaire Ages et Générations (INAG), dont le siège est à Sion, sont à l'origine d'un projet de réseau intergénérationnel.**

La société actuelle sépare les générations, cloisonne les actifs et les retraités, isole les personnes âgées», remarque Olivier Tamarcaz de Pro Senectute Suisse (*lire aussi p. 34 et 35*). «A cette problématique sociale, il faut donner une réponse globale, sensibiliser les institutions

et accompagner les projets intergénérationnels.»

Première concrétisation de ce projet: la Charte du réseau intergénération élaborée par les partenaires. Le document établit des constats comme les processus d'exclusion de certains groupes et l'isolement lié à l'avance en âge. Il pose des principes dont celui de la cohésion sociale par la reconnaissance mutuelle de l'apport de chaque génération. Et la charte définit les objectifs du réseau: créer une plate-forme d'échanges et d'informations; sensibiliser les institutions politiques, sociales, culturelles, pédagogiques; stimuler et promouvoir des initiatives, fournir des outils de réflexion. Trois actions

sont lancées: recenser les projets et expériences intergénérationnelles et créer une base de données (ce sera le rôle de l'INAG), mettre en réseau les acteurs sur le terrain.

Une vingtaine de partenaires, individuels et collectifs, adhèrent au réseau valaisan, parmi lesquels les Fédérations suisse et valaisanne des retraités, le délégué à la Jeunesse du Valais, Pro Senectute Valais et romand, Pro Juventute, l'Association des lieux d'accueil enfance, le Service de la jeunesse, le Passeport Vacances et le Home des Glariers à Sion, ainsi que le Centre régional d'études des populations alpines (CREPA). Ce panachage atteste de la volonté d'une collaboration

intergénérationnelle. Sur le terrain plusieurs initiatives existent de longue date. Dominique Germann, directeur de Pro Senectute Valais, cite le chœur Générations Arc-en Ciel, à Sierre, dans lequel enfants, adultes et aînés chantent et montent des spectacles, le CREPA à Bagnes: l'enfant se met à l'écoute de son village en interrogeant les aînés. Ce réseau valaisan s'insère dans un mouvement qui existe déjà sur le plan européen.

Françoise de Preux

»» **A lire:** *Génération, repères théoriques et projets intergénérationnels*, publié par Pro Senectute. *La Question des Générations*, un dossier publié par l'INAG.

Fribourg

En sécurité chez soi

■ **Sur une simple pression sur un bracelet émetteur, il est possible d'appeler à l'aide en tout temps.**

Vivre chez soi, malgré un léger handicap, une maladie ou tout simplement le grand âge, devient plus aisé grâce aux progrès de la technique. Les systèmes d'alarme personnels permettent en effet de contacter un proche ou un voisin en cas de nécessité. Plusieurs entreprises fournissent ce genre de services.

Dans le canton de Fribourg, une petite société de Broc, Electrotechnique Services, a développé un nouveau système totalement autonome, puisqu'il fonctionne sans fil. Pas de raccordement au réseau téléphonique, ni électrique, mais un accumulateur capable de durer 5 ans. Ce système est composé de deux éléments, un appareil qui envoie les messages d'appel à l'aide et le bracelet émetteur que la personne porte en permanence sur elle et qui lui permet d'actionner l'appel automatique.

Plusieurs numéros de téléphones fixes ou mobiles peuvent être programmés en fonction du

réseau de soutien à disposition. Ce peut être un voisin, un parent, un ami, voire un service médical d'urgence. Les messages envoyés en cas de besoin sont préenregistrés par le détenteur. Michel Barbey, d'Electrotechnique Services assure que l'utilisation est simple; il apporte même son soutien en cas de nécessité. «L'appel d'aide automatique est orienté vers le premier numéro enregistré, explique-t-il. En cas de non-réponse, l'appareil compose le numéro suivant. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que le message ait été entendu.»

Le service «Téléalarme» de Swisscom fonctionne de la même

manière. La principale différence consiste dans le fait que l'appareil de téléalarme doit être branché sur la prise téléphonique et qu'il est alimenté au secteur. En cas de panne d'électricité, une pile assure une autonomie d'une journée.

A. W.

»» **Adresses utiles:** *Electrotechnique Services, Michel Barbey, 1636 Broc; tél. 026 921 11 61 ou 079 405 80 18. Swisscom, informations sur les produits et services: 0800 800 113.*

Neuchâtel

Lecture rime avec compagnie

■ Une vue déclinante ou une santé chancelante peuvent rendre la lecture pénible. Mais découvrir le dernier Goncourt, trembler pour un polar ou s'émuvoir sur des poèmes restent des plaisirs accessibles grâce à la lecture à domicile.

L'Association Lecture et Compagnie, qui existe depuis cinq ans dans le canton de Neuchâtel, n'a pas pour seul objectif de lire des passages d'œuvres littéraires ou des articles de journaux. Les lectrices et lecteurs, qui se rendent à domicile ou en institution, apportent également chaleur humaine et écoute. Ces moments de partage permettent de rompre la solitude et sont souvent l'occasion pour des personnes âgées de raconter leurs souvenirs.

La rencontre dure environ deux heures. La quarantaine de lecteurs, pour une centaine d'auditeurs, se compose de bénévoles qui suivent des cours sur l'écoute, la pose de la voix et le toucher relationnel, entre autres. Des qualités de tolérance, disponibilité, empathie, générosité, patience et discrétion sont en outre requises.

Exposition itinérante

La photographe Doris Vogt a réalisé une série de portraits durant ces moments de lecture. Une exposition de ce travail a déjà été présentée à Neuchâtel, Môtiers, La Chaux-de-Fonds et Lausanne. Intitulée «A l'écoute d'un regard, au fil de la vie», elle vise à sensibiliser le public au rôle fécond des personnes âgées dans notre société, à travers

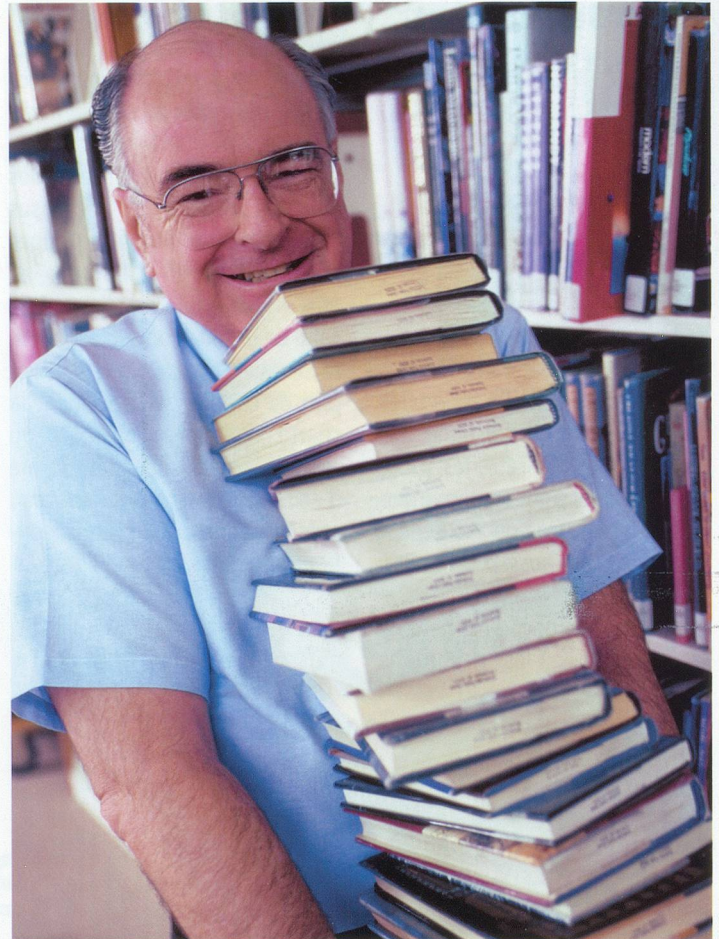
le témoignage de leur histoire, de leur sagesse et de leur expérience de vie.

Ariane Geiser

»» Lecture et Compagnie, case postale, 2035 Corcelles, tél. 032 731 70 41 ou 032 751 57 57.

Offrir une lecture

Le prix de la séance individuelle d'environ deux heures est de 20 francs et celle de groupe, 50 francs. Des bons-cadeaux permettent d'offrir une séance de lecture à un parent ou à un ami. Un fonds de solidarité assure la gratuité aux personnes à revenu modeste.



Les lecteurs à domicile apportent, en plus des livres, chaleur et bonne humeur.

D.R.

Vaud

A la recherche d'un emploi?

A sa création, le Bureau 60 s'occupait de trouver des petits jobs à des personnes de plus de 60 ans. Aujourd'hui, face aux licenciements qui frappe la classe d'âge de la cinquantaine, cette œuvre philanthropique soutient dans leur recherche d'un emploi les personnes de 50 ans et plus. Moyennant une cotisation

annuelle de 30 francs, le Bureau 60 se charge de mettre en contact les employeurs potentiels et les employés. Les activités proposées vont de grands-mamans de jour, à aides au ménage en passant par secrétaires ou gardiens de musée. Des personnes sont aussi recherchées pour l'accompagnement de gens

âgés ou le gardiennage d'animaux domestiques pendant les vacances. Les bricoleurs, jardiniers, chauffeurs sont également les bienvenus.

M. M. S.

Renseignements: Bureau 60, rue des Pêcheurs 8, Centre Saint-Roch, 1400 Yverdon-les-Bains, tél.+ fax: 024 426 26 25.